



## Dissymétrique

Feuille de liaison sécurité du club

N° 33

### La charte FFVL Paracheck

Depuis 3 ans la FFVL, des constructeurs et des ateliers de révision volontaires travaillent à standardiser le travail de contrôle des voiles parapente sur le territoire national. Tous ont été contactés, 70% adhèrent favorablement à l'idée.

Ce travail a abouti à l'élaboration d'une charte au nom de marque déposé et réservé de **Paracheck**® (avec grand K en fin de mot)

L'atelier doit être volontaire et adhérent à jour des vérifications normalisées par la FFVL pour pouvoir apposer des termes, phrases ou logos contenant ce nom. La FFVL en tiendra la liste à jour sur son site. Elle peut se perdre ou se gagner à tout instant. Le logo officiel retenu est celui de la FFVL sous-titré de *Paracheck* →



Les termes de « contrôle ParacheK » devront apparaître sur les fiches de contrôle, divers termes sont normalisés en fonction du travail proposé. Les termes de contrôle « complet » ou « partie » ou « simple » etc.. doivent disparaître de la fiche de contrôle données au client si cet atelier est validé ParacheK par une signature de la charte.

Les réparations ne sont pas concernées par cette garantie de méthode ( Pièces, collages, coutures) sont des interventions d'une autre nature. Seules les notions de CONTRÔLE sont concernées. Suspentes, tissus, (aspect et résistance déchirure) élévateurs, freins etc..

Les outils utilisés sont définis clairement, leur calibrage surveillé ( réf=recommandations fabricant) la comparaison sera donc possible et donc le choix optimisé en cas d'achat d'occasion.

Ne sont pas concernés les parachutes secours et sellettes, les recommandations du fabricant font *référence* pour ce type de matériel si on le met en révision dans ces mêmes ateliers.

L'algorithme de vieillissement (barre de couleurs *d'usure évaluée* déjà utilisée) sera normalisé et aucune durée de *vie approximative restante* ne sera acceptée car l'utilisation qui en est faite dévient grandement un engagement de ce type. On mesure une usure, mais *le reste* est hypothétique.

Est maintenu le conseil de *mise au rebut* si la voile ne satisfait plus aux critères de sécurité en vol.

La charte est sur la base des normes EN926-1 et EN926-2 ( et leurs futures révisions)

En gros, une avancée qui permet au consommateur d'avoir des documents comparatifs quel que soit l'atelier de révision adhérent à la charte – La mise en page du document n'est apr contre pas normalisé pour l'instant. Donc il faudra peut-être jongler

La balle est donc dans le camp des consommateurs qui sauront utiliser ou pas cet avantage. Imposer cette charte lors de nos transactions d'occasion sera une pression suffisante pour faire adhérer toute la corporation. Un grand travail fédéral à mesurer à sa juste valeur.

Déjà, nous n'achetons plus une aile non contrôlée, dans l'avenir n'achetons que des ailes contrôlées *Paracheck*, ce sera un gage supplémentaire d'appréciation qu'il y a du marché de l'occasion.

Lien pour trouver la charte en question: <https://parapente.ffvl.fr/revision-voiles>

Amicalement  
**L'ASC**